

SEANCE DU 9 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juillet, à dix-huit heures quarante-cinq, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. PENINON Jean-Pierre, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le premier juillet deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers :	En exercice.....	15
	Présents.....	10
	Votants.....	15
	Absent.....	05

Étaient présents : Mesdames et messieurs, ANTIGNY Valérie, BARTHELEMY Karine, BARDOUX Vanessa, BERGER Jean-Hugues, BROSSARD Sophie, LE GOFF Philippe, MARCHAIS Caroline, MINAULT Vincent, PENINON Jean-Pierre, VANDAMME Lionel

Absente excusée :

M. WOZNY Philippe – Pouvoir donné à Jean-Pierre PENINON
M. PLAULT Patrick – Pouvoir donné à Valérie ANTIGNY
M. ROL Théo – Pouvoir donné à Jean Hugues BERGER
Mme COGNARD Karine – Pouvoir donné à Karine BARTHELEMY
Mme DE FARCY DE PONTFARCY Astrid – Pouvoir donné à Philippe LE GOFF

Secrétaire de Séance : M. LE GOFF Philippe

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil municipal

- *Approuve* le compte rendu de la séance précédente.

2021/06 – n°1 Présentation rapport assainissement / eau potable

M. Le Maire indique qu'il convient de valider le rapport de présentation de l'assainissement pour l'année 2020 fourni par le délégataire, VEOLIA EAU.

M. THIBAUT de chez VEOLIA EAU expose le rapport à valider.

Il présente également le rapport de l'eau potable qui est à valider par le syndicat mixte Ambillou Pernay.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Valide, à l'unanimité, le rapport de présentation de l'assainissement pour l'année 2020, tel que présenté.

2021/06 – n°2 Délégation pour représentation commune devant tribunal

M. Le Maire explique qu'un litige est en cours avec l'entreprise DRE concernant les travaux de construction du centre de santé pour le règlement d'une facture.

La Commune doit être représentée auprès du Tribunal par M. le Maire.

M. le Maire propose que M. BERGER Jean Hugues soit le représentant de la Commune pour cette affaire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Autorise, à l'unanimité, que M. BERGER Jean Hugues représente la Commune devant le Tribunal pour l'affaire indiquée ci-dessus.

2021/06 – n°3 Constitution comité de pilotage révision du PLU

M. Le Maire indique que le cabinet d'urbanisme a commencé les études pour la révision générale du PLU.

Plusieurs réunions de travail vont avoir lieu durant environ 3 heures en journée.

Il convient de constituer un comité de pilotage pour cette révision générale.

M. le Maire recense les élus souhaitant faire partie de ce comité de pilotage.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide, l'unanimité, que le comité pilotage pour la révision générale du PLU est composé des membres suivants :

M. Le Maire

M. WOZNY Philippe

Mme DE FARCY DEPONT FARCY Astrid

M. LE GOFF Philippe

M. BERGER Jean Hugues

Mme MARCHAIS Caroline

Mme ANTIGNY Valérie

DECISION DU MAIRE :

M. le Maire indique que conformément à la délibération du 25 mai 2020 concernant les délégations, le cabinet d'études URBAGO a été retenu pour réaliser la révision du PLU.

INFORMATIONS DIVERSES :

La cérémonie du 14 juillet se déroulera en comité restreint. Seuls les pompiers, les présidents des associations, et les élus sont conviés.

Petit Echo en cours d'élaboration. Il sera finalisé le week-end du 10 juillet pour être distribué la semaine 28.

La rue du 19 Mars sera interdite à la circulation aux horaires d'entrées et sorties de l'école afin de sécuriser les abords de l'école.

Prochain Conseil Municipal :

vendredi 3 septembre 2021

La séance est levée à 20 h 00